

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
14/09/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0132

## 1. Intitulé du projet

Projet Immobilier de Regroupement et de Reconstruction des sites MGEN Institut de santé mentale  
Marcel Rivière et Hôpital Denis Forestier (LA VERRIERE - 78)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36. travaux ou constructions soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt de la demande d'un PLU ou d'un document d'urbanisme ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.  Construction réalisée en une ou plusieurs phases lorsque l'opération créée a une SHON supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup>	Reconstruction d'un ensemble de bâtiments comprenant un accueil général, un pôle Médecine/SSR (124 lits), un pôle de Santé Mentale (185 lits) et construction d'un pôle MSSRPS (EHPAD de 186 lits), d'un plateau technique de rééducation ainsi que des locaux de logisitique correspondants associés pour une SHON égale à 34 930 m <sup>2</sup> . <i>Voir annexe 7-0.</i>

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

La MGEN possède aujourd'hui deux établissements sanitaires et médico-sociaux de référence sur le commune de La Verrière :

- L'Institut Marcel Rivière, Centre spécialisé de santé mentale de 185 lits,
- L'Hôpital Denis Forestier comprenant 31 lits de court séjour gériatriques et 49 lits de moyen séjour/SSR et 116 lits d'EHPAD.

Les bâtiments actuels des deux sites ne satisfont plus aux besoins de prise en charge des patients et ne répondent plus aux normes actuelles en matière de confort hôtelier, de confort thermique, d'accessibilité handicapés...

Le projet consiste à regrouper l'ensemble des activités de la MGEN sur LA VERRIERE -78 (Hôpital Denis Forestier et l'Institut Marcel Rivière) sur un site unique, celui de l'Institut Marcel Rivière. *Voir annexe 7-1.* Il passe par une réactualisation des activités thérapeutiques de manière à garantir une offre de soins optimale face aux enjeux de santé contemporains.

Cette réactualisation des activités de santé se traduit par une recombinaison du site avec rénovation et remplacement après démolition du bâti existant.

Elle implique également une restitution des espaces paysagers recomposés et hiérarchisés autour du parc du chateau existant.

Cette recombinaison vise également à réqualifier les flux en privilégiant les circulations douces et en permettant aux piétons une réappropriation du site.

Voir annexes 4 et 7-0.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cet important projet pour la MGEN sont donc :

- d'organiser l'activité sur un même site autour de trois grands pôles de prise en charge (1 pôle de santé mentale de 185 lits, 1 pôle de Médecine/SSR de 114 lits et 1 pôle EHPAD de 186 lits)
- d'améliorer les conditions de prise en charge et d'accueil des patients et leur famille, de sécurité, de travail pour le personnel ;
- d'optimiser les organisations pour plus d'efficacité et de services aux patients et résidents ;
- de maintenir une activité de qualité dans un cadre de vie agréable et sécurisant ;
- d'optimiser la performance énergétique des bâtiments.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet passe par un obligatoire maintien de l'activité et peut se diviser suivant les phases suivantes :

1. Etudes projet + instruction permis de construire
2. Travaux préparatoires et dévoiement réseaux enterrés pour maintien en fonctionnement de certains bâtiments.
3. Désamiantage, déplombage, démolition d'une partie des bâtiments d'hébergement et d'activités présents sur le site,
4. Réalisation en entreprise générale du projet hospitalier.
5. Déménagements des patients et résidents vers les nouveaux bâtiments.
6. Désamiantage, déplombage, démolition des derniers bâtiments d'hébergement qui étaient maintenus en fonctionnement pendant la phase travaux.
7. Réalisation des derniers aménagements extérieurs (parking, espaces végétalisés...)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'une façon générale, même si l'activité sera organisée de façon différente, les missions de la MGEN Action Sanitaire et Sociale resteront de nature identique à celles rencontrées aujourd'hui sur les deux sites.

L'accès au site continuera à se pratiquer pour les véhicules exclusivement par l'Avenue de Montfort.

Les horaires d'ouverture au public restent identiques (principalement les familles) : 8h-19h

A noter que le projet intègre la réalisation d'une liaison douce permettant aux piétons (principalement le personnel) de rejoindre la gare dans des conditions meilleures et plus directes.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet fera l'objet d'une demande de Permis de Construire.

Les démolitions des bâtiments existants sur le site feront l'objet d'une demande de Permis de démolir.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de Permis de Construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
EXISTANT > capacité d'accueil sur site de l'Institut M. Rivière (parcelle du projet) 217 lits (> capacité d'accueil sur site Denis Forestier 196 lits)	
Superficie globale de la parcelle concernée par les travaux (voir annexe 7_0)	123 269 m <sup>2</sup>
Emprise au sol bâti existant	17 492 m <sup>2</sup>
Superficie des bâtiments existants (hors administration conservée)	22 000 m <sup>2</sup>
Superficie des bâtiments démolis	22 000 m <sup>2</sup>
PROJET > capacité d'accueil: 485 lits (avec aire de stationnement de 300 places)	
Superficie projet (bâtiments reconstruits)	34 930 m <sup>2</sup> > Surface créée 12 930 m <sup>2</sup>
Emprise au sol projet	17 514 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des bâtiments R+2	12 m
Voir annexes 7-2, 7-3, 7-4.	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de Montfort  
La Verriere.  
Voir annexe 2.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1°  56'  57"  56

Lat.   48°  45'  18"  29

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Point d'arrivée :

Long.   °  '  "   Lat.   °  '  "  

Communes traversées :

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

#### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

#### 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

#### 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

#### Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction d'un ensemble de bâtiments reliés entre eux comprenant:

- un accueil général / un plateau technique
- un pôle médecine / SSR de 114 lits et places
- un pôle de psychiatrie pour adultes de 95 lits et 5 places
- un pôle de psychiatrie pour adolescents (PAJA) de 90 lits et 7 places
- un pôle MSSRPS de 186 lits d'EHPAD
- des locaux de logistique médicale, hôtelière avec salles de restaurant et des locaux de logistique générale

L'ensemble se caractérisant par une SHON égale à 34 930 m<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est identique à celui défini par le projet: il s'agit d'une réactualisation de l'offre thérapeutique autour d'un regroupement d'activités sur un même site.

L'ensemble des programmes et pôles de soins existants se retrouvent dans le nouveau projet avec l'implantation d'un pôle EHPAD issue du regroupement d'activités.

Voir annexes 7-0 et 7-3.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable : PLU La Verriere avec date d'approbation au 27 juin 2013  
Le projet se trouve dans la Zone UH.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas des les espace protégés mentionnés ci-contre. Il est toutefois à noter que le site d'implantation du projet se situe à proximité d'une ZNIEFF de type II (Vallée du Rhodon, code I032G2110001497). L'étude paysagère du projet est jointe en Annexe 6 à ce formulaire précise les enjeux écologiques à proximité du site qui ont été identifiés et localise notamment cette ZNIEFF.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans un périmètre de protection des Monuments Historiques de part la présence d'un bâtiment protégé, le château de la Verrière datant du XVI siècle inscrit aux Monuments Historiques depuis le 11 juillet 1945, il est la propriété de la MGEN et est actuellement un centre de formation. <b>Ce château et son parc sont les éléments fondateurs du projet: le bâti et le paysage s'accordent pour le mettre en valeur et magnifier sa présence</b> <i>Voir annexes 4, 7-0, 7-2, 7-5, 7-11.</i>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est au voisinage proche d'un site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux. L'emprise de cette ZPS (Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux) se situe dans une ZNIEFF de type II à proximité du site de la MGEN (Vallée du Rhodon, code I032G2110001497). Cet espace protégé est au Nord-est du site de la MGEN. Son extrémité la plus proche est : - à 491m environ du Château - à plus de 300m du futur bâtiment abritant les activités de santé mentale (consultation en ligne : <a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a> du 20/07/2015) L'étude paysagère du projet jointe en Annexe 6 à ce formulaire précise les enjeux écologiques à proximité du site qui ont été identifiés et localise notamment cette ZPS.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. En revanche, il se situe dans un périmètre de protection des Monuments Historiques de part la présence d'un bâtiment protégé, le château de la Verrière datant du XVI siècle inscrit aux Monuments Historiques depuis le 11 juillet 1945. <b>Ce château et son parc sont les éléments fondateurs du projet: le bâti et le paysage s'accordent pour le mettre en valeur et magnifier sa présence.</b> <i>Voir annexes 4, 7-0, 7-2, 7-5, 7-11.</i>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux issus des travaux de terrassement ou bien associés à la démolition de bâtiments seront évacués vers des centres de traitement spécifiques
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation est déjà construit et aménagé. La composition du plan masse et des espaces extérieurs du projet s'est faite en tenant compte des éléments de biodiversité existants. Le projet qui en découle vise notamment d'une part à renforcer et d'autre part à proposer de nouveaux habitats, ainsi que conforter les trames végétales en place. Par ailleurs la mise en place de dispositifs favorables à l'investissement des espaces paysagers par la petite faune locale est prévue. L'étude paysagère du projet jointe en <i>Annexe 6</i> à ce formulaire précise les dispositions d'intégration locale du projet prévues dans le cadre du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des espaces paysagers et plantés du projet a été pensé et conçu pour préserver et développer la biodiversités. Un maximum d'essences végétales et boisées sont mises en oeuvre et préservées de manière à composer des "corridors verts" propices à la mobilité des espèces vivantes. <i>Voir l'étude paysagère du projet jointe en Annexe 6 ainsi que les annexes 7-5, 7-6, 7-8, 7-9.</i>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité hospitalière du nouveau projet est identique au fonctionnement actuel. Ces activités assureront la conformité à la réglementation acoustique en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A titre indicatif, l'annexe 7-10 traduit la mise en lumière du projet.
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau projet rejette les eaux pluviales et eaux usées dans le réseau communal rue du chemin vert, ces eaux sont filtrées sur le site et donc non polluées.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets propres à l'activité hospitalière sont stockés et évacués selon des modes opératoires strictes et conformément aux règles sanitaires.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Comme énoncé précédemment, notre projet est d'abord et avant tout un projet de composition paysagère autour d'un bâtiment et d'un parc inscrits aux monuments historiques.</b></p> <p>&gt;L'ensemble des corps de bâtiments s'articulent autour d'un espace végétalisé central accessible en jonction avec le parc du château. Voir annexes 7-0, 7-5, 7-7, 7-11.</p> <p>&gt;Le site existant étant arboré et végétalisé, l'ambition du projet est d'améliorer, de hiérarchiser et de diversifier ces espaces plantés qui, par leur qualité, participent à l'offre thérapeutique que la MGEN souhaite maintenir, moderniser et développer sur son site.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de reconstruction de l'institut Marcel RIVIERE s'inscrit dans un périmètres voisin au réaménagement de la ZAC des bécannes.  
Ces deux projets n'ont pas de d'interfaces directes.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste essentiellement en une actualisation et une amélioration de l'offre thérapeutique actuelle.  
Le déplacement des activités du site Denis Forestier vers le site de l'Institut Marcel Rivière (site du projet) permet une mutualisation des moyens, des énergies et de la logistique.  
Dans le cadre de l'amélioration et du regroupement de ses activités, la surface construite complémentaire affectant la parcelle ne dépasse pas 15 000 m<sup>2</sup> (elle s'élève à environ 12 900m<sup>2</sup> pour une shon projet de 34930 m<sup>2</sup>).  
L'emprise bâtie construite du projet reste quand à elle très proche de l'existante qui sera démolie (environ 17 000 m<sup>2</sup>).  
En conclusion, l'opération ne relève pas d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

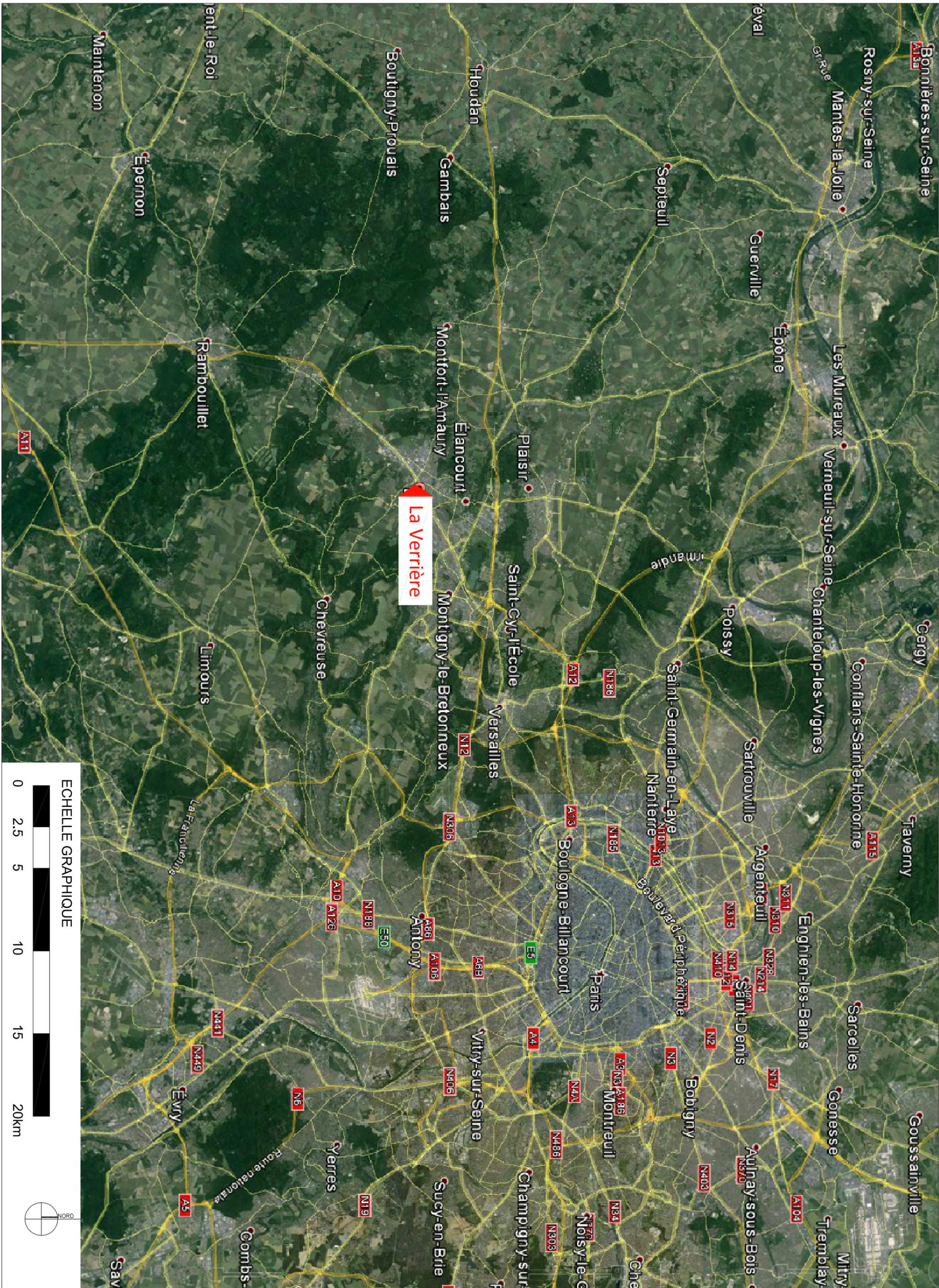
Montparnasse

le.

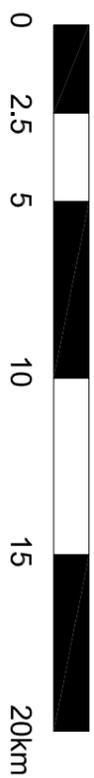
9 septembre 2015

Signature

**G. VUILLEMARD**  
Directeur de l'Immobilier



ECHELLE GRAPHIQUE





Vue n°2 - Entrée du site en 2014



Vue n°3 - Restaurant ( façade sud ) en 2014



Vue n°4 - Restaurant ( façade Est ) en 2014



Vue n°5 - Administration en 2014



LOCALISER LES ZONES  
AVEC RECONFIGURATION  
PAYSAGERE



LOCALISER LES LIMITES DU PROJET AVEC DECALAGE  
DCE CETTE LIMITE DE 100 M

